

Dans le champ de l'enseignement spécialisé pourtant massivement financé par les collectivités territoriales, les élus sont peu présents. Le dossier est « technique », peu valorisant, les « experts » ont confisqué le débat. Les élus ont cependant une importance capitale, car :

- la réforme qui se met en place va nécessiter l'apport financier des villes, départements, régions. Il est donc important de réfléchir à ce qui fera mouche et sens auprès d'eux ;
- chacun à son niveau participe à la définition, à l'organisation, au développement, au contrôle du service public (la majorité des écoles artistiques, musicales notamment, sont de service public) et de l'utilisation des fonds publics (beaucoup de structures de diffusion et d'équipes artistiques bénéficient de subventions publiques) ;
- ils nous "représentent" et certains votent la loi et contrôlent le gouvernement,...

QUESTIONS EN DÉBAT

Financement des Pôles d'enseignement supérieur

Une volonté de "taille critique pour les budgets" ?

Cette question est fondamentale. Et elle n'est pas absolument pas claire en Rhône-Alpes, ni transparente pour les autres pôles déjà habilités.

Une difficulté budgétaire peut bloquer une réforme et mettre à bas plusieurs mois de travail. Par exemple, la réforme des CEPI (dans les conservatoires, le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial qui devait se substituer aux actuels 3^o cycle) a achoppé par manque de clarté sur les financements. La loi prévoyait le transfert de son pilotage et de son financement aux Régions. Ces dernières n'ont pas souhaité assumer un surcoût de l'ordre de 5% que cette réforme faisait peser sur leurs financements.

NB: Toutes les dernières lois (réforme fiscale type taxe professionnelle, réforme des collectivités territoriales), tendent à transférer de plus en plus de charges vers les collectivités locales sans toutes les compensations.

La "licence" et l'articulation avec l'université

Une volonté de "taille critique pour l'international" ?

Un des arguments justifiant la réforme est la nécessaire inscription des étudiants de l'enseignement supérieur dans l'espace Européen. Le sésame de cette mobilité est souvent résumé en 3 lettres : LMD (Licence, Master, Doctorat), diplômes délivrés par l'Université. La création du DNSPM, diplôme « culture », n'a pas valeur de licence en France et à l'étranger. Il faut que soit négocié en parallèle un accord avec l'Université pour que soit délivré, en plus, une licence. Le constat est bon, les moyens utilisés moins car la lisibilité n'est pas améliorée. Pourquoi ne pas avoir imité les écoles d'architecture qui ont la possibilité de délivrer un diplôme ayant valeur de licence ? L'impression qui se dégage est que l'on continue à bricoler, on affiche une volonté de coopération avec l'université mais ce n'est qu'une façade, juste pour obtenir le diplôme, pas une politique du long terme.

Les Fiches Action d'ARTE[F]act 1 - Le monde politique

La "recherche" et l'emploi dans l'enseignement supérieur

Une volonté de "taille critique pour les équipes pédagogiques" ?

Travailler en enseignement supérieur signifie plusieurs choses, notamment l'approche par la recherche : il s'agit essentiellement de permettre aux étudiants de développer une capacité à la recherche et d'apprendre en se mettant en action de recherche. C'est donc aux enseignants d'impulser et encadrer ces travaux. La taille critique énoncée peut se comprendre si les moyens « mutualisés » servent à créer des compétences nouvelles permettant de forger une identité professionnelle « enseignement supérieur » chez les enseignants en charge de cette dimension. Mais c'est là que le bât blesse, il n'est nulle part fait mention d'un statut permettant que se définissent ces compétences nouvelles. Peut-on bâtir un enseignement supérieur en ayant recours à des contractuels, à coup de vacances ?

Répartition territoriale et normalisation

Une "taille critique pour optimiser l'aménagement du territoire" ?

Comment structurer régionalement une offre cohérente ? L'objectif est de permettre que se formalise, devienne lisible et reconnu un enseignement supérieur « sauvage » (les cycles actuels dit de perfectionnement par exemple) : l'objectif est louable. Sous cet angle de vue, quelles sont les analyses chiffrées sur le marché de l'emploi ? sur les places disponibles dans ces pôles ? d'organisation équitable sur le territoire ?

Quelles seront les possibilités réelles de suivre ces cycles pour les étudiants ne provenant pas de l'établissement principal de ces pôles, la "tête de pont" ? Comment échapper à une forme de normalisation et de mise sous tutelle des autres établissements ? Dans les faits, s'il n'y a pas de mise à plat de ces questions là, nous passerons d'un enseignement supérieur « sauvage », à un appauvrissement des approches et à un rétrécissement des possibilités de choix pour les étudiants. Il s'agit d'une rationalisation dans la normalisation, sans que se pose la question fondamentale : quels artistes veut-on ?

Une définition de l'identité artistique restrictive

Aujourd'hui le champ professionnel est multiple. Cette réforme ne prend en compte qu'un seul profil de musicien, essentiellement "classique" et "interprète". Cette approche est importante, elle ne peut être exclusive. La définition sous-jacente et implicite à ce modèle est trop restrictive et ne prend pas en compte une grande partie de la réalité artistique d'aujourd'hui. La spécialisation et l'entrée disciplinaire doivent exister mais peuvent et doivent être enrichie. La rencontre entre les esthétiques, entre patrimoine et musique d'aujourd'hui est aussi un vecteur de construction à prendre en compte.

L'impact sur les missions des établissements

Cette réforme vient dans un moment particulier. La politique affichée de démocratisation culturelle n'a pas généré les effets escomptés. Par exemple en musique, les publics des écoles comme du spectacle vivant en général (exception notable des musiques actuelles), restent marqués sociologiquement. Les efforts du Ministère de la Culture ces dernières années ont porté sur la structuration de la dimension pré-professionnelle des écoles de musique, aujourd'hui on aborde la question de l'enseignement supérieur en arguant que ces mêmes écoles consacrent déjà des ressources non négligeables à un tel enseignement qui ne se dit pas. Ces priorités se font nécessairement au détriment de la mission première des conservatoires : la formation des amateurs. Ne pas tirer sérieusement le bilan de l'action des centres de formation à l'enseignement tels que les Cefedem, négliger les compétences nécessaires pour mener à bien la lourde tâche de l'enseignement risque de porter un coup fatal au réseau extraordinaire des écoles de musique...et à l'emploi culturel dont il est un généreux pourvoyeur.

POUR LES DIFFÉRENTS INTERLOCUTEURS

Afin de sensibiliser ce champ-là, il faut l'entreprendre en fonction des attentes et des pouvoirs respectifs de chacun des niveaux présents sur le territoire.

LES MAIRES

| | |
|---|--|
| <p style="text-align: center;"><u>Angles d'attaque</u></p> <p>Ils financent les emplois et contribuent massivement à l'emploi culturel. On veut leur faire assumer la formation de leurs employés en glissant de l'enseignement supérieur à la formation professionnelle continue.</p> | <p style="text-align: center;"><u>Que leur demande-t-on ?</u></p> <ul style="list-style-type: none">● Sensibiliser les associations représentatives sur le plan national : AMF (Association des Maires de France), AGVF (Association des Maires de Grandes Villes de France), afin que le débat politique ait une caisse de résonance nationale.● Prendre position publiquement dans le débat pour contribuer à un effet buzz, interpeller leurs députés, inscrire ce débat dans le champ des organisations politiques. |
| <p style="text-align: center;"><u>Questions-Clés</u></p> <ul style="list-style-type: none">● Quels rôles jouent / doivent jouer les écoles de musiques sur leurs villes et quartiers ? Quelles sont leurs missions ?● Et, en conséquence, l'axe de formation "DNSPM interprète" est-elle pertinente pour les personnes en charge de ces missions ? | <p style="text-align: center;"><u>Exemples de prises de positions</u></p> <ul style="list-style-type: none">● 3 questions au ministre de la Culture d'Olivier Dussopt, maire d'Annonay (et député) concernant l'enseignement artistique (JO du 1er décembre 2009).● lettre du Maire de Villeurbanne (adressée aux délégués des profs de l'école de musique, en réponse à un courrier d'inquiétude) et demandant à être tenu au courant des évolutions du dossier. |

LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX (président et commission culture)

| | |
|---|--|
| <p style="text-align: center;"><u>Angles d'attaque</u></p> <p>Ils ont en charge la mise en place d'un schéma départemental. Ils sont responsables de la mise en réseau des établissements. Les personnels dont ils ont besoin pour mener à bien ces missions risque d'être moins bien formés dans les années qui viennent.</p> | <p style="text-align: center;"><u>Que leur demande-t-on ?</u></p> <ul style="list-style-type: none">● Sensibiliser les associations représentatives sur le plan national : ADF (l'Assemblée des Départements de France), le réseau des ADDM (Association Départementale Danse et Musique, et tous les autres noms qu'elles ont maintenant), afin que le débat politique ait une caisse de résonance nationale.● Qu'ils prennent position publiquement dans le débat pour contribuer à un effet buzz, interpeller leurs députés, inscrire ce débat dans le champ des organisations politiques. |
| <p style="text-align: center;"><u>Questions-Clés</u></p> <ul style="list-style-type: none">● Quels rôles jouent/ doivent jouer les écoles de musiques sur l'ensemble de leur territoire? Quelles sont leurs missions ?● Et, en conséquence, l'axe de formation "DNSPM interprète" est-elle pertinente pour les personnes en charge de ces missions ? | <p style="text-align: center;"><u>Exemples de prises de positions</u></p> <ul style="list-style-type: none">● Les appels "culture en danger" de la Seine Saint Denis (19décembre 2009)● la lettre ouverte aux élus de la Haute-Loire, Auvergne (12janvier 2010)● question de Pascal Terrasse, président du Conseil Général de l'Ardèche (et député) au Ministre de la Culture (JO du 17 novembre 2009) concernant l'avenir des centres de formation à l'enseignement de la musique. |

LES CONSEILLERS RÉGIONAUX (président et commission culture)

| | |
|---|--|
| <p style="text-align: center;"><u>Angles d'attaque</u></p> <p>La réforme de la décentralisation des enseignements artistique a échoué par un manque de concertation avec les régions. Les régions sont souvent parties prenante dans le financement des pôles mais à quel titre ? Aménagement du territoire ? Logique d'emploi et de formation professionnelle ? Enseignement supérieur ? En Rhône-Alpes, la région mène une politique très forte en direction de l'emploi culturel (Contrat, Objectif Emploi Formation) basée sur la concertation et le débat régional. Ils n'ont pas été conviés à la première réunion portant sur un projet de pôle.</p> | <p style="text-align: center;"><u>Que leur demande-t-on ?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Sensibiliser les associations représentatives sur le plan national ARF (Association des Régions de France), et leur réseau (dont les agences régionales de développement culturel, anciennement les AMD, Agence Musique et Danse) afin que le débat politique ait une caisse de résonance nationale. ● Qu'ils prennent position publiquement dans le débat pour contribuer à un effet buzz, interpeller leurs députés, inscrire ce débat dans le champ des organisation politiques. ● Qu'ils informent leurs partenaires sociaux (syndicats) afin de montrer leur implication dans ce champ. |
| <p style="text-align: center;"><u>Questions-Clés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Peut-on réformer efficacement sans concertation avec les financeurs ? ● Peut-on réformer efficacement sans tenir compte des études, expertises et expérience des acteurs confrontés directement au terrain ? | <p style="text-align: center;"><u>Exemples de prises de positions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Jean-Jacques Queyranne, président de la région Rhône Alpes a pris position et a signé la lettre ouverte (25 novembre 2009) ● question au gouvernement de Jean-Louis Gagnaire, vice-président de la Région Rhône-alpes (et député de la Loire) concernant l'avenir des centres de formation à l'enseignement de la musique. (JO du 8 décembre 2009) |

Les Fiches Action d'ARTE[F]act

1 - Le monde politique

DéPUTÉS

| | |
|---|--|
| <p style="text-align: center;"><u>Angles d'attaque</u></p> <p>Dans le cadre de la décentralisation et de la réforme des finances publiques, la mise en place des DNSPM au financement opaque vient accréditer l'idée que l'Etat opère systématiquement des transferts de charge en direction des collectivités locales. La volonté de clarification des compétences de chaque niveau territorial est incompatible avec la prise en charge d'une partie du coût de l'enseignement supérieur par les communes. Par ailleurs, la dilution des Cefedem dans ces pôles va altérer la qualité de formation des enseignants. Ces derniers doivent s'inscrire dans un territoire, aller à la rencontre des populations non présentes dans les écoles de musique, travailler à l'inscription en réseau de ces établissements, permettre aux musiques exclues d'y figurer. Le formatage tel qu'il est envisagé ne permettra pas de répondre à ces missions fixées par l'Etat.</p> | <p style="text-align: center;"><u>Que leur demande-t-on ?</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Que les objectifs menés par le Ministère soit clarifiés en ce qui concerne l'enseignement. Une formation centrée principalement sur les métiers de l'interprète n'outillera pas les enseignants à venir, d'autant que la pyramide des âges implique une vague de départs prochaine. C'est une vision politique d'ensemble qui est demandée. Quid de l'adéquation entre les documents proposés par le Ministère comme cahier des charges et les formations envisagées ?• L'emploi culturel est confronté à une crise forte. L'enseignement et les métiers de la médiation représentent un bassin d'emploi très conséquent. Pour que ce dernier demeure, il convient de prendre en compte réellement les attentes des employeurs publics. |
| <p style="text-align: center;"><u>Questions-Clés</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Quel est la cohérence quand d'un côté on demande à former des amateurs à toutes les musiques (développer un vrai service public de l'enseignement artistique) et d'un autre on spécialise la formation supérieure des personnes chargées de ce service dans un domaine étroit et sans rapport avec leurs futures missions ?• Peut-on réformer efficacement sans faire un bilan critique de ce qu'il se passe dans ces domaines depuis 20 ans ?• Plusieurs interpellations au ministre et au gouvernement (3 députés, envoi de la lettre ouverte d'ARTE[F]act avec 3500 signatures,...) sont restées sans réponses : est-ce normal ? | <p style="text-align: center;"><u>Exemples de prises de positions</u></p> <ul style="list-style-type: none">• question de Pascal Terrasse, député de l'Ardèche (et aussi président du Conseil Général) au Ministre de la Culture (JO du 17 novembre 2009) concernant l'avenir des centres de formation à l'enseignement de la musique.• les questions au ministre et gouvernement d'Olivier Dussopt et Jean-Louis Gagnaire (cf. les exemples précédents) |

SÉNATEURS

| | |
|---|---|
| <p style="text-align: center;"><u>Angles d'attaque</u></p> <p>Les sénateurs sont élus par des grands électeurs ; ce mode électif rend ces élus particulièrement attentifs à ce qui touche à l'aménagement du territoire et à la prise en compte du monde rural. La réforme peut apparaître comme un choix de l'urbain et du central au détriment du territoire et de l'égalité de tous au service public. Aller à la rencontre du public parfois éloigné demande une clarification et la réaffirmation de ces missions.</p> | <p style="text-align: center;"><u>Que leur demande-t-on ?</u></p> <ul style="list-style-type: none">● Interpeller le gouvernement et le Ministère pour clarifier ses objectifs et la répartition territoriale, chiffrer quelques points (financement, nombre d'étudiants, adéquation avec le marché de l'emploi), interroger la cohérence du gouvernement entre différents textes et orientation (les modèles implicites d'artistes vus, soit par l'instauration actuelle du DNSPM, soit en lisant le Schéma d'Orientation Pédagogique). Le travail d'enquête mené par la sénatrice Catherine Morin-Dessailly illustre la possibilité d'un travail d'enquête impartial mené par cette instance (juillet 2008).● contrôler les habilitations des pôles en cours et leur cohérence vis-à-vis des textes du même Ministère, comme le "Schéma d'Orientation Pédagogique" ? |
| <p style="text-align: center;"><u>Questions-Clés</u></p> <ul style="list-style-type: none">● Quel est la cohérence, quand d'un côté on demande à former des amateurs à toutes les musiques (développer un vrai service public de l'enseignement artistique) et d'un autre on spécialise la formation supérieur des personnes chargées de ce service dans un domaine étroit et sans rapport avec leurs futures missions ?● A quelle répartition et équité territoriale va conduire cette réforme ? | <p style="text-align: center;"><u>Exemples de prises de positions</u></p> <ul style="list-style-type: none">● Jack Ralite, sénateur, est très impliqué dans le mouvement "culture en danger" de la Seine Saint-Denis (19 décembre 2009). |